

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.  
16 francs pour trois mois,  
22 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.  
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR inscrit gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, LE 8 FÉVRIER 1847.

Nous avons enfin le discours de M. Thiers sur les mariages espagnols. M. Guizot n'a pas été maladroit en le mettant dans la nécessité de le prononcer. Si M. Thiers eût gardé le silence, on aurait pu croire qu'il avait par devers lui de magnifiques arguments à opposer à son rival, tandis qu'il n'en a exhibé que de pitoyables. Et pourtant M. Thiers a parlé pendant trois heures! c'est un discours-monstre qu'il a prononcé.

On a prétendu dans ces dernières années qu'il avait répondu à ceux qui lui demandaient ce qu'il ferait s'il arrivait au pouvoir : « Je jouerais le même air, mais je le jouerais autrement. » Nous croyions alors qu'on le calomnait; nous sommes obligés de convenir aujourd'hui qu'il fait tout ce qu'il peut pour prouver que telle est son intention.

Il est revenu sur l'alliance anglaise avec une singulière affection; il sait qu'en haut lieu on tient avant tout à rentrer dans les bonnes grâces de l'Angleterre, et il a voulu faire voir qu'il était prêt à agir en ce sens, si on voulait le rappeler aux affaires. Selon M. Thiers, l'Angleterre est l'appui naturel de la liberté en Europe. Jusqu'à ce jour nous ne nous en étions guère douté, et nous aurions cru au contraire qu'elle avait pour la liberté des peuples la plus complète indifférence. A qui M. Thiers fera-t-il croire pareille affirmation? En vérité, il raille, et nous croyions nous moquer de nos lecteurs si nous consentions à perdre notre temps à le réfuter.

L'Angleterre est aujourd'hui ce qu'elle était sous Louis XVI quand elle opprimait les colons américains, ce qu'elle était en 1815 quand elle assistait au partage des populations comme elle aurait assisté au partage d'un troupeau de bétail. Quiconque soutient que l'Angleterre veut la liberté en Europe ment audacieusement. Oui, l'Angleterre veut la liberté d'écraser le commerce de toutes les nations de l'Europe: pour cela, elle fera des efforts énergiques et incessants; mais cette liberté n'est pour elle qu'un moyen de faire ses affaires au détriment des autres peuples.

Dès le moment où M. Thiers parlait pour se mettre bien en cour, il ne pouvait pas s'expliquer clairement sur les fautes commises par M. Guizot dans la question d'Espagne; il ne pouvait pas le montrer prétant la main à des séides sans pudeur; il ne pouvait pas dire ce que valent ces modérés espagnols sur lesquels M. Guizot cherche à s'étayer; mais ce qu'il ne dit pas, l'Europe le sait, et les Narvaez et les Christine sont à jamais voués à la réprobation.

A la cour, on a voulu le mariage Montpensier à tout prix; on s'est montré ferme et résolu alors qu'il s'agissait d'une question de famille. Ce qu'il fallait rappeler, c'est qu'on avait toujours manqué de fermeté quand on avait eu à défendre l'intérêt national gravement compromis. A Taïti, au Maroc, c'était l'intérêt national qui était en jeu, et on a courbé la tête; dans la question des mariages, il s'agissait d'un arrangement de famille, et on s'est montré sourd à toutes les observations de l'Angleterre. Si on tenait à l'alliance anglaise, devait-on la risquer pour une dot, pour un arrangement matrimonial? En le faisant, n'a-t-on pas montré qu'on rapportait tout à ses propres avantages, et que l'intérêt national n'était que peu de chose, aux yeux de la cour, auprès de l'intérêt dynastique? Si M. Thiers eût parlé en ce sens, il aurait eu bon marché de M. Guizot; à la vérité, il n'aurait pas obtenu les éloges du *Journal des Débats*.

L'Angleterre ne voulait pas du mariage de l'infante avec le duc de Montpensier, voilà qui est positif aujourd'hui. Fallait-il

faire ce mariage, qui ou non, malgré son opposition? C'est là tout le point du débat. La question des procédés n'est que très secondaire. Si lord Palmerston crie si fort qu'on l'a trompé, c'est uniquement parce qu'on a passé outre malgré lui; mais le mariage se serait fait huit jours, quinze jours plus tard, qu'il n'en aurait réclamé plus ni moins fort, et qu'il aurait de même rompu l'entente cordiale. M. Guizot l'a parfaitement compris, et comme il savait qu'on voulait le mariage, il l'a précipité. Aux yeux de M. Thiers comme aux nôtres, le mariage du duc de Montpensier n'a pas d'importance. Dire pourquoi n'est pas facile de la part d'un homme qui veut redevenir ministre; pour nous qui n'avons pas de semblables préoccupations, nous pouvons le dire sans détour.

On n'a plus foi en Europe aux alliances de famille; on ne se bat plus maintenant pour maintenir les droits d'un parent. Ainsi, on n'a plus d'intérêt à contracter des alliances avec les familles souveraines; ces alliances ne sont que des affaires de pure convenance. Ceci reconnu, fallait-il pour si peu risquer l'alliance anglaise? On a donc fait, en agissant ainsi, un acte inconsidéré, puisqu'on se sera mis à dos l'Angleterre sans se constituer une force réelle en Espagne. Nous ajouterons que la dynastie actuelle doit craindre de trop se compromettre avec l'Angleterre, si elle veut se maintenir.

M. Thiers, partisan de l'alliance anglaise, et ne donnant aucune importance politique au mariage du duc de Montpensier, aurait dû déclarer qu'en le contractant on avait commis une énorme faute; mais ne pas établir le désaveu formel du mariage, accorder qu'on devait le faire, c'est donner gain de cause à M. Guizot, car alors il ne reste plus que des questions de procédés qui peuvent être appréciées de diverses manières. M. Thiers, en voulant se ménager, a fait beau jeu à M. Guizot et lui a donné sur lui un immense avantage, car, comme nous l'avons déjà dit, l'entente cordiale ne s'est pas rompue parce que les deux mariages ont eu lieu simultanément, mais bien parce que le mariage Montpensier s'est fait malgré l'Angleterre. Elle ne le voulait ni dans un temps ni dans un autre; c'est ce qui est la cause du désaccord. Le prétexte est tiré de questions de procédés auxquelles lord Palmerston n'attache aucune importance. C'est ce qui résultera des explications qui seront données avant peu aux chambres anglaises par les ministres. Alors leur confiance dans M. Thiers ne sera pas plus grande que celle qu'ils ont aujourd'hui dans M. Guizot, puisqu'au fond leur opinion est la même, et que l'un comme l'autre sont d'avis que le mariage devait se faire. M. Thiers en sera pour ses frais vis-à-vis de l'Angleterre, et n'aura contenté ni l'opinion publique en France, ni lord Palmerston à Londres; à la vérité, il se sera un peu remis avec la cour, il aura obtenu les éloges du *Journal des Débats* et des paroles presque aimables de son antagoniste. Mais de cette manière on s'efface au lieu de s'élever, et on fait dire à chacun : A quoi bon changer M. Guizot, puisqu'il est certain que M. Thiers ferait comme lui?

Paris, le 6 février 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous n'avons pas besoin de rappeler ici tous les sacrifices que notre gouvernement a faits pendant six années au maintien de l'alliance anglaise. Les concessions auxquelles il avait consenti dans la question du droit de visite et que les chambres l'ont si difficilement amené à retirer, l'indemnité Pritchard que ses propres amis n'ont votée qu'à contre-cœur, tout cela est encore présent à tous les esprits. L'alliance anglaise, c'était tout

pour nous, c'était la clef de voûte de la paix de l'Europe, c'était presque une condition d'existence pour l'ordre de choses nouveau que la révolution de 1830 avait fondé. Et cependant il est arrivé un jour où, sans que personne s'y attendit, sans qu'aucune nécessité sérieuse et se rattachant à un grand intérêt national se fit sentir, on a brisé cette alliance et on s'est brouillé avec un gouvernement dont on avait si longtemps recherché, acheté et payé les bonnes grâces. Ce jour, c'est celui où l'on a voulu marier M. le duc de Montpensier à l'infante Luisa-Fernanda. Ce jour-là, on ne s'est plus souvenu de tout ce qu'on avait dit pendant six années pour démontrer à la France qu'il lui importait de marcher d'accord avec l'Angleterre; ce jour-là, on ne s'est plus souvenu qu'on lui avait si souvent dit que l'alliance des deux peuples était la condition sine qua non du triomphe des principes constitutionnels sur les prétentions des gouvernements absous. Il fallait marier un prince de la maison d'Orléans à une princesse espagnole, riche d'attraits et plus riche encore de millions. Pour atteindre ce but, on a tout-à-coup changé de politique; on s'est séparé de ses meilleurs amis, et on s'en est séparé en se rendant coupable envers eux des plus indignes procédés.

Telle est la conduite dont M. Thiers a demandé compte au cabinet dans un discours qui n'a pas duré moins de trois heures. La position de l'orateur était difficile: partisan presque fanatique de l'alliance anglaise, il avait à parler devant une chambre où cette alliance rencontre des adversaires très prononcés sur tous les bancs, et principalement sur les bancs de l'opposition; peu enthousiaste du mariage de M. de Montpensier, il avait à attaquer ce mariage, et surtout la précipitation avec laquelle il a été conclu, devant une majorité qui avait donné son approbation à ce mariage. Il fallait donc beaucoup d'habileté pour faire, sinon accepter, du moins supporter par les uns et par les autres ce qu'il avait à dire. M. Thiers a eu cette habileté; mais, si elle a ajouté quelque chose à sa réputation comme homme d'état, si, sous ce rapport, elle a modifié sa situation dans le parlement, il faut convenir qu'elle n'a pas grandi sa popularité comme homme d'opposition. M. Thiers n'est pas comme M. Guizot; il ne fait pas si de la popularité, mais il ne la recherche pas. Il a tort. Quand on a à faire oublier tout un passé aussi fâcheux que celui dont il a à répondre, il ne serait pas mauvais de chercher à redevenir populaire; nous sommes certains que lui-même en a senti plus d'une fois la nécessité depuis qu'il est rentré dans l'opposition, et nous ne comprenons pas qu'il n'ait pas encore eu le courage de l'avouer, ce qu'il sera tôt ou tard obligé de faire. M. Thiers, dans la séance du 4 février, a eu le tort, à notre avis, de trop se souvenir qu'il avait jadis été ministre, et de trop rappeler les idées qu'il avait portées alors au pouvoir. Cela dit, nous reconnaîtrons volontiers qu'il a fort bien expliqué à la chambre ce qu'il y avait de nul ou de dangereux dans l'affaire du mariage de M. de Montpensier. Si la reine Isabelle a des enfants, — et M. Thiers supplie la Providence de lui en envoyer, — le mariage de M. de Montpensier sera politiquement tout-à-fait nul; dès lors, quel droit le ministère peut-il avoir de s'en féliciter comme d'une affaire heureusement conduite? Si, au contraire, la Providence refuse à la reine Isabelle les joies de la maternité, si les événements appellent un jour ou l'autre M<sup>e</sup> la duchesse de Montpensier à faire valoir les droits qui lui appartiendront si sa sœur n'a pas d'héritier direct, il en pourra résulte pour la France les plus grands embarras et les plus grands périls; dès lors encore, pourquoi le ministère, qui a engagé le pays dans ces graves éventualités, demanderait-il qu'on lui

FEUILLETON DU CENSEUR. — 9 FÉVRIER 1847.

## A QUI SE FIER?

Marcel de Montdidier prit ses gants et son chapeau.

— Vous sortez? demanda timidement Lucienne.

— Sans doute, reprit M. de Montdidier, et vous ne m'attendrez pas. Je reviendrai tard.

— Vous allez à l'Opéra? demanda à son tour M<sup>e</sup> Lambert.

— Oui, ma tante.

— Et pourquoi n'emmenez-vous pas votre femme? Que ce ne soit pas ma présence qui la prive de ce plaisir; je sors.

— Oh! non pas, restez; vous savez que Lucienne n'aime pas l'Opéra.

— En vérité? fit M<sup>e</sup> Lambert avec surprise; autrefois pourtant....

— A propos, reprit vivement M. de Montdidier, comme pour couper court à toute réflexion; demain, ma chère amie, avant que vous ne soyiez levée, je pars avec ma mère pour notre château de Chauny. Nous irons tout préparer pour vous recevoir; ma mère se charge de ces soins qui vous ennuyeraient. Après-demain, ma sœur viendra vous chercher, et nous rejoindrons ensemble.

— Oui, mon ami, murmura Lucienne.

— Du reste, ne dites à personne ce prompt départ. Nous passerons une partie de l'été au château, en famille, et je ne veux pas qu'une foule de parasites viennent s'abattre chez nous et déranger ce que notre solitude me promet de plaisir.

— Si vous l'ordonnez, je n'en parlerai pas.

— Adieu donc, ma chère. Adieu, ma tante. Je ne vous invite pas à accompagner ma femme, vous n'aimez pas la campagne.

La tante de Lucienne pouvait avoir soixante ans. M. Lambert, son mari, avait été long-temps à la tête d'une riche usine, qu'il était sur le point de céder à un de ses parents. M<sup>e</sup> Lambert avait été fort belle. Femme de sens, elle avait su se garder de la morgue commune aux enrichis; sa vie s'était écoulée douce et heureuse. Elle mettait son honneur dans les affec-

tions de la famille. Son seul chagrin était de n'avoir point d'enfants; aussi avait-elle reporté sur Lucienne, la fille de sa sœur, toute la tendresse qu'elle aurait eue pour sa propre fille. D'ailleurs, elle l'avait élevée, car Lucienne, bien jeune encore, avait perdu ses parents, qui lui avaient laissé une assez belle fortune. M<sup>e</sup> Lambert, pour apaiser toutes les difficultés qu'aurait pu faire naître la noble famille de M. de Montdidier, devenu amoureux de la jeune fille, qui l'aimait aussi, avait doublé la riche dot de l'orpheliné, et avait cru assurer ainsi son bonheur.

Aussitôt après le mariage, elle était retournée près de son mari, et n'avait pu savoir ce qui se passait dans le jeune ménage. De quoi se fut-elle inquiétée? Lucienne était immensément riche, elle était aimée, unie à l'époux de son choix; on devait croire à son bonheur, et l'excellente M<sup>e</sup> Lambert disait souvent avec émotion: « Ma sœur doit être contente de moi. »

Arrivée depuis cinq jours pour se fixer à Paris, bien que Lucienne lui eût affirmé qu'elle était satisfaite de son sort, la bonne tante s'inquiétait. Elle trouvait Marcel bien froid après dix-huit mois de mariage, sa nièce bien pâle et la maison bien triste. Elle avait quitté la pauvre enfant si belle, si rieuse, et après dix mois d'absence elle la retrouvait méconnaissable. Sa voix était basse et craintive, son regard inquiet et timide, son sourire plein de mélancolie. Que se passait-il donc?

La réponse de M. de Montdidier: « Ma femme n'aime pas l'Opéra », avait étrangement surpris M<sup>e</sup> Lambert, qui se rappelait fort bien que Lucienne, dans chacun de leurs voyages à Paris, avait recherché avec une ardeur passionnée les occasions d'entendre la belle musique de nos grands maîtres et d'admirer les éblouissants prestiges de notre première scène lyrique. La muette soumission de la jeune femme l'étonnait plus encore. Jeune fille, adorée de son oncle et de sa tante, elle avait toujours été maîtresse absolue, et, mutine quoique bonne et sensible, elle s'était habituée à voir tout céder autour d'elle, se faisant si gracieuse, si aimable, se montrant d'une si adorable calinier quand elle voulait user de son charmant despotisme, qu'on se trouvait heureux de lui obéir. D'où venait donc le changement qu'on remarquait en elle? Pourquoi la tristesse avait-elle succédé à l'enjouement? Pourquoi, aimée de son mari, à qui elle avait apporté un ardent, un premier amour, ne se servait elle pas de cette douce autorité dont les femmes usent avec tant de grâce et d'esprit, quand elles

sont jeunes, belles et sûres de leur pouvoir? Voilà ce que se demandait avec inquiétude la bonne dame Lambert et ce qu'elle voulait savoir au plus vite.

Lorsque M. de Montdidier fut sorti, elle se rapprocha de sa nièce, prit ses deux mains dans les siennes, et la regardant fixement:

— Tu m'as trompée, dit-elle, tu n'es pas heureuse.

Lucienne releva ses longues paupières; deux larmes brillantes tremblèrent au bord de ses cils noirs; puis, cachant sa tête dans le sein de sa tante, elle pleura long temps en silence.

— Tu pleures! s'écria M<sup>e</sup> Lambert tout ému; tu pleures, mon enfant! ma fille chérie! Mais qu'as-tu donc, mon Dieu!... Tu souffres, et je ne le sais pas!... et je restais là-bas comme une égoïste, croyant avoir assez fait après t'avoir donné pour époux celui que tu aimais!... Il ne t'aime donc pas, lui? Il te néglige donc?

— Non, ma bonne tante, ce n'est pas cela... J'ai peut-être tort de pleurer... de souffrir... mais c'est que je suis si malheureuse!...

— Parle... parle donc, mon enfant! Il y a peut-être un remède à ce malheur-là... Malheureuse déjà! à dix-neuf ans!... Ce serait si long!... Parle, parle! ne me cache rien.

— Eh bien! oui, ma tante, je vous dirai tout, et vous me gronderez si j'ai tort. Marcel m'aime toujours, je le crois; mais il a des idées singulières. Vous le savez, il a eu de brillants succès dans le monde; il a été l'un des lions les plus à la mode... Il a eu... beaucoup de maîtresses... et nombre d'entre elles étaient des femmes du monde.. des femmes mariées! Comprenez-vous, ma tante, qu'il y ait de ces femmes?...

— Je le comprends trop bien, mon enfant, car je l'ai vu trop souvent. De pauvres folles, qui cherchent dans l'intrigue un bonheur qui les fait, pour leur laisser seulement la honte et les remords. Mais je ne vois pas... — Eh bien! ma tante, mon mari, jugeant toutes les femmes sur quelques-unes qu'il a trouvées coupables, a peu de confiance et peu d'estime pour moi. Las de plaisirs qu'il croit dangereux, il me défend les plus innocents. Il ne se croit sûr de moi qu'autant qu'il me tiendra loin du monde. Il ne laisse entrer ici aucun roman, dans la crainte d'exalter mon imagination. Il ne me conduit jamais au spectacle: c'est, dit-il encore, une école dangereuse. Au bal, jamais: il verrait dans chaque danseur un séducteur contre lequel je ne pourrais lutter. Ah! j'ai honte, ma tante, de ces pen-

tresse des couronnes et que la reconnaissance nationale s'attache à sa mémoire ?

Et c'est pour se placer dans une telle situation, c'est-à-dire pour arriver à un résultat parfaitement négatif ou pour exposer la France aux crises les plus redoutables, que M. Guizot nous a brouillés avec l'Angleterre. Voilà ce que M. Thiers lui a très vivement reproché.

M. Thiers a rattaché l'attentat de Cracovie à l'affaire des mariages espagnols, et sur ce point encore il nous paraît avoir eu raison contre M. Guizot. Il est certain, en effet, que si les trois cours du Nord, qui savaient ce qui se passait à Madrid et à Londres, n'avaient pas pressenti que nous allions être de nouveau condamnés, par les fautes de notre gouvernement, à une politique d'isolement, elles n'auraient pas osé prononcer la suppression de la république de Cracovie. Les hommes qui ont voulu marier M. le duc de Montpensier à l'infante d'Espagne, et le marier en même temps que se mariait la reine Isabelle, sont donc responsables de cet événement, moins imprévu, moins inattendu qu'on ne veut bien le dire, qui est venu jeter le trouble dans l'ordre européen et dessiner pour nous la situation la plus menaçante qui se soit encore présentée depuis 1813. Sous ce rapport encore, nous adhérons donc pleinement à tout ce qu'a dit M. Thiers.

Mais si cette situation nouvelle que nous a faite le crime accompli par les trois cours du Nord doit être pour nous, un si juste sujet d'inquiétude et de douloreuse anxiété, est-ce avec la politique de protestation, qui n'est guère après tout qu'une politique de résignation telle que les pouvoirs parlementaires la comprennent et l'appliquent chez nous, est-ce avec une telle politique que nous en sortirons? Nous ne saurions le penser. Nous avons toujours conseillé et nous conseillons encore une autre conduite, une autre politique que celles auxquelles on paraît vouloir se tenir aujourd'hui. Aussi long-temps qu'à cet égard les idées et les intentions de l'opposition avancée ne seront pas mises en pratique, il faudra s'attendre à voir se renouveler les mêmes faits et la même audace. L'attentat de Cracovie n'est pas le seul que les trois cours du Nord ait révélé; elles en méditent d'autres, et quand elles croiront les circonstances favorables pour les commettre, vous verrez qu'elles n'hésiteront pas.

Le discours que M. Guizot a prononcé dans la séance d'hier n'a pas produit un bien grand effet. A la sortie de la chambre, bon nombre de députés conservateurs déclaraient qu'il avait fait entendre des paroles imprudentes, et qu'il ferait difficilement accepter par la majorité la politique dont il venait de poser les principes. Aujourd'hui cette impression durera encore. Jusqu'à deux heures et demie, les députés se sont tenus dans la salle des conférences, s'entretenant de la situation, la trouvant plus grave encore que M. Guizot ne l'avait faite, et déclarant, pour la plupart, que si, pour prévenir les dangers qu'elle nous réserve, il fallait sacrifier M. Guizot, l'hésitation n'était plus permise.

Il paraît qu'hier, dans la soirée, M. Guizot est allé aux Tuilleries. Le roi l'a remercié avec beaucoup d'effusion de ce qu'il avait dit pour le venger des insinuations de lord Palmerston; mais les félicitations de S. M. n'ont porté sur aucun autre point du discours de M. le ministre des affaires étrangères. On a conclu de la réserve de Louis-Philippe qu'il était médiocrement satisfait des explications que M. Guizot avait cru devoir donner à la chambre sur notre situation vis-à-vis de l'Europe et sur les moyens de sortir des difficultés qui nous pressent de toutes parts.

Le Moniteur de l'Armée annonce que, par décision du 13 janvier 1847, le roi a conféré à M. le duc de Montpensier, maréchal-de-camp, le titre et l'emploi de commandant supérieur de l'artillerie du département de la Seine.

En cette qualité, S. A. R. aura le commandement supérieur sur le personnel et les établissements de cette arme dans le département de la Seine; elle sera l'intermédiaire par lequel devront être transmis les ordres de l'autorité supérieure, et continuera d'exercer à Vincennes les attributions de commandant d'école spécifiées par l'ordonnance et le règlement du 20 mai 1835.

La position qui vient d'être donnée à M. le duc de Montpensier est une position tout-à-fait nouvelle, créée exclusivement pour lui, et nous ne croyons pas qu'elle s'accorde beaucoup avec les lois relatives à l'organisation de l'armée. Mais qu'impose? Est-ce que, depuis long-temps, ces lois n'ont pas été

sées... Ce n'est pas lui, toutefois, qui me les a révélées; mais d'autres, à qui il a fait ces confidences, m'ont tout appris.

— Et qui donc?

— Cyprien de Bermont, un de ses amis d'enfance, le seul homme près que soit admis dans notre intimité.

— Hum! fit la tante en secouant la tête. Mais continue.

Ces plaisirs, après tout, je les eusse sacrifiés au bonheur de mon mari. Quelque blessante que fût sa défiance, je me serais soumise avec joie, si du moins Marcel m'avait donné le choix entre eux et son amour, s'il s'était montré pour moi affectueux et tendre. Mais, loin de là, il se persuade qu'un mari qui se montre amoureux de sa femme lui donne un empire dont elle abuse; il croit que l'on ne trompe jamais celui que l'on craint... et moi, je pensais le contraire.

— Est-ce encore par M. Cyprien que tu as connu cette pensée de ton mari?

— Oui, ma tante.

— C'est là, ma fille, un perfide ami.

— Eh! je le sais trop bien, mais il dit la vérité. Quant à son but, je l'ai deviné, et je vous dirai... Mais nous parlerons de lui plus tard. Maintenant, ma tante, dites-moi, comment détruire dans l'esprit de Marcel des idées fausses, offensantes pour moi, qui égareront son cœur et nous rendent malheureux tous les deux?

— Il y aurait bien un moyen... que je n'oserais te conseiller, si je te connaissais moins... mais il faudrait pour cela une résolution, une fermeté de caractère que tu faisais pressentir autrefois...

— Et que j'aurai maintenant, ma tante, parce que je suis à bout de courage, parce que je m'effraie de l'avenir, parce que, enfin, vous êtes là, et que j'aurai vos conseils pour me guider et me soutenir.

— Ainsi, tu n'as pas d'autres chagrins?

— Si, vraiment. J'aimais tant Marcel que, pour le voir heureux, j'ai toujours cédé sur tous les points. Ma belle-mère, qui demeure dans notre hôtel, a pris acte de ma soumission, de ma faiblesse; c'est elle qui commande et dirige ma maison. Je ne suis rien pour elle qu'une enfant sans conséquence. Cette domination me blesse, m'humilie, car elle m'abaisse encore aux yeux de mon mari, et je perds tous les jours le peu d'influence que

violées toutes les fois qu'il s'est agi de l'avancement des princes? Est-ce qu'on ne les a pas toujours fait faire lorsqu'il a fallu satisfaire les fantaisies de quelqu'un des fils du roi?

— M. le contre-amiral Le Goarant de Tramezin, qui vient d'être nommé au commandement de la station navale française de l'Océanie, en remplacement de M. le contre-amiral Hamelin, montera la frégate la *Poursuivante*. L'autorité maritime de Toulon a reçu l'ordre de presser les travaux d'armement de cette frégate.

M. le contre-amiral Hamelin rentrera en France avec la frégate la *Virginie*, sur laquelle flotte son pavillon.

Les députés de la droite ont décidé qu'ils frapperont d'interdit la *Gazette de France*, qui est, comme chacun sait, rédigée par M. de Genoude. Pour rendre cet interdit plus efficace et son effet plus certain, on a décidé en même temps que les trois feuilles légitimistes, la *France*, la *Quotidienne* et l'*Echo Français*, seraient à l'avenir réunies en une seule, et que ce nouvel organe des royalistes purs, des hommes restés fidèles à l'esprit de la Restauration, porterait le titre d'*Union Monarchique*.

C'est demain que cette feuille paraîtra pour la première fois. Elle sera subventionnée par le parti légitimiste, et les députés de la droite qui n'ont pas cru devoir s'associer aux idées de M. de Genoude se sont engagés à user de toute leur influence auprès de leurs amis pour la faire accepter comme le véritable et seul organe de leur pensée et de leurs espérances.

M. de Genoude est persévérant et obstiné; il a dit que cette coalition ne lui faisait pas peur, et qu'avec du temps il en triompherait. M. de Larochejacquelein le suit, dit-on, dans sa scission, et va travailler avec lui à rallier sous un nouveau drapeau les hommes de la droite qui ont appris et qui ont oublié.

## Chambre des Députés.

Fin de la séance du 5 février.

M. GUIZOT : Un dernier mot sur les puissances secondaires, auxquelles l'honorable M. Thiers a touché hier en passant et dont la France doit toujours tenir grand compte.

Voulez-vous que je vous dise comment les puissances secondaires ont compris et jugé l'affaire des mariages espagnols?

Messieurs, quand elles ne craignent pas la France comme puissance révolutionnaire et conquérante, elles lui sont très bienveillantes, elles désirent sa force et se montrent toutes prêtes à la soutenir. Mais remarquez bien la réserve que j'y mets, je dis; quand elles ne craignent pas la France comme puissance révolutionnaire et conquérante. (Rires à gauche.)

J'ose dire qu'aujourd'hui elles ne la craignent pas, et je m'en félicite grandement dans l'intérêt de la force de mon pays et de son crédit en Europe. Car, le jour où la France leur apparaîtrait de nouveau comme une puissance révolutionnaire et conquérante, tenez pour certain que sa force, son crédit et sa dignité en seraient affaiblis et diminués.

Et bien! les puissances secondaires ont vu dans l'affaire des mariages espagnols une preuve de l'indépendance de la France et de l'efficacité de la politique de la France; elles ont toutes approuvé et se sont toutes réjouies du résultat de cette politique.

Nous maintenons que la politique des seize années qui viennent de s'écouler a grandi, a fortifié la France, lui a donné plus d'éclat et plus d'autorité, et que si cette politique n'avait pas été suivie, non seulement vous n'auriez pas été en état de résoudre en Espagne l'affaire des mariages, mais encore elle aurait été résolue contre vous. (Bruyante approbation au centre.— Agitation prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Billault.

M. BILLAULT dit que nos relations avec les trois grandes puissances continentales de l'Europe ne se sont pas améliorées depuis 1830. Il pense qu'il nous importe de rompre le faisceau des trois puissances. C'est vers la Prusse qu'il conviendrait surtout de se tourner.

Il repousse les concessions qu'on se propose de faire à l'Angleterre. Avant de rentrer, dit-il, dans l'alliance anglaise, il me semble qu'il faut réfléchir et examiner ce qui s'est passé jusqu'ici.

A l'époque du congrès de Vienne, les grandes puissances disposaient de l'Europe. En bien! ces puissances sentirent qu'il n'y avait rien de possible sans le concours de la France, et elles offrirent d'elles mêmes à la France de l'Empire, à la France vaincue, ce respect que la grandeur mérite. Ce respect, elles ne vous le refuseront pas. Ne vous hâtez pas d'aller vers elles, et elles vous appelleront.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 6 février.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est adopté.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR dépose plusieurs projets de loi d'intérêt local sur le bureau.

M. BERRYER monte à la tribune à deux heures et demie.

Messieurs, dit-il, la chambre a dû attendre les explications de M. le ministre. Aujourd'hui elles sont données; il est possible d'en apprécier les conséquences. Il n'est plus utile de prolonger la discussion sur ce qui s'est passé entre les cabinets de Londres et de Paris.

Hier j'ai demandé la parole lorsque M. le ministre parlait des bonnes in-

tentions dont les whigs et les tories étaient animés pour la France. J'ai trouvé dans son langage une confiance funeste, une confiance qui est déjà n'est pas bon, aux yeux de l'étranger, de montrer une telle confiance, et de paraître persuadé que la sécurité des nations ne sera point troublée, et qu'on n'a pas de précautions à prendre. Il ne faut pas non plus paraître disposer à faire des concessions que la dignité nationale nous interdit.

L'honorable M. Thiers exprimait l'opinion qu'on eût dû retarder le second mariage, et que le délai eût écarté le dissentiment qui a éclaté. Je ne suis pas de son avis. Le dissentiment fut resté suspendu, mais il se fut produit un peu plus tard.

La politique de la France avec l'Espagne est séculaire; elle ne peut changer tant qu'une commotion terrestre ne viendra pas changer les relations des états. Louis XIV a agi comme roi putoit que comme père de famille. Ce qu'il osa faire, Napoléon l'a entrepris; et quand il conduisait les destinées de notre pays au gré de son génie, il a voulu faire de l'Espagne ce qu'en avait fait Louis XIV. Malgré de grands malheurs, l'œuvre de Louis XIV s'était maintenue, et la succession masculine préservait ce pays tout renverser. Tous les cabinets français ont, depuis, essayé de rétablir notre influence en Espagne, et le chef du cabinet du 22 février, le président du conseil actuel, M. le maréchal Soult, s'écriait à la chambre des pairs: « On ne veut pas intervenir en Espagne, c'est une honte! » (Mouvements divers.)

La politique française a exclu énergiquement tout candidat des autres puissances étrangères; mais en même temps elle a anéanti la chance qu'avait l'Angleterre de faire asseoir un prince auprès du trône d'Espagne, et par cela même vous avez sapé la base de cette politique, qui est l'alliance anglaise.

Ce qui s'est passé prouve que la question n'était pas celle de Palmerston plutôt que de tout autre ministre anglais, et que lord Aberdeen était dans les mêmes sentiments que lord Palmerston un peu plus tard.

M. Berryer lit à ce sujet un fragment de dépêche de lord Aberdeen, et il continue :

Oui, cette question était celle de tous les partis en Angleterre. M. le ministre nous a dit qu'il était convaincu que les bons rapports se renoueraient entre l'Angleterre et nous, et il en a donné pour principale raison l'état si important du commerce de la Grande-Bretagne. Il est bien vrai que le commerce anglais a bien changé depuis 1743. Qui, son commerce a reçu bien des développements depuis le jour où il lui suffisait d'avoir le monopole de la traite des noirs. Mais sa marine a changé aussi; et, d'un autre côté, avec la vapeur, si rapide et si puissante à la fois, quand on peut toucher toutes les côtes de la Méditerranée presque à la fois, les bonnes relations sur le littoral de la Méditerranée, sur celui de l'Espagne, sont plus nécessaires que jamais.

Il y a long temps que j'ai dit à cette tribune: Peu m'importe Christine ou don Carlos, faites triompher l'une ou l'autre, mais faites aussi triompher en Espagne la politique, l'influence de mon pays! (Très bien!)

Si la reine tombait, Dieu ne le veillerait, en vérité, vous avez dû comprendre votre œuvre, vous devez la compléter. Ce n'est pas une affaire d'un jour, vous devez achever ce qui est commencé; vous êtes sortis d'une voie mauvaise, vous avez compris les intérêts du pays, il faut aller jusqu'au bout. La reine, dites-vous, est entourée de députés nouveaux; le cabinet nouveau compte celui qui a signé le mariage et en profitera pour obtenir le rétablissement de la loi salique, c'est-à-dire qu'on reviendra sur ce qui a été fait en 1832. (Mouvements divers.)

Quand, après cinq ans de paix, on arrive à des résultats heureux comme ceux que je constate, et qu'on a ainsi mécontenté l'Europe, on doit, non s'être attendu à la guerre, mais s'être préparé à maintenir la paix par une attitude ferme. Avez-vous des armées, des flottes, des arsenaux? Avez-vous la disponibilité et la largeur possible de vos finances?

Quelle prudence avez-vous montrée, quand vous dites que votre seule pensée a été celle des intérêts du pays? Quoi! c'est quand vous êtes dans le dissentiment avec l'Angleterre qu'éclate l'événement, inattendu selon vous de Cracovie! Et vous avez vécu cinq ans pour préparer votre situation l'égard de l'Europe; et vous dites au dernier jour: « Un événement inattendu est survenu, et notre position en devient plus difficile! Je dirai un mot, messieurs, de l'événement inattendu.

Après d'immenses gâtures et au prix d'immenses malheurs, les questions qui touchent à l'équilibre européen ont été expérimentées par la France. Nous avons été loin, l'épée à la main; nous avons visité les capitales pour ne rien ignorer. La France a su aussi ce qu'étaient les états intermédiaires: la Saxe, la Pologne. Pas plus que les Français les Polonais ne désespéraient de la victoire. Mais nous avons succombé, nous avons dû subir la loi des vainqueurs. La première pensée, favorisée d'abord par l'Angleterre, fut de donner la Pologne et le grand-duché de Posen à la Russie, et la Saxe à la Prusse. L'Angleterre dit qu'il fallait châtier la Saxe pour sa persévérente fidélité à Napoléon; nous n'avions plus d'armée, plus de ressources, mais quel fut le résultat des traités? Qu'a-t-on écrit dans le conseil des rois vainqueurs? On prit cet engagement que les Polonais passés sous la domination de la Prusse, de l'Autriche, de la Russie, auraient des institutions propres, des institutions constitutionnelles, et pour maintenir la nationalité des âmes, on conserva la liberté de l'université de Cracovie, qui était, je le répète, comme une nationalité intellectuelle. Voilà ce qui a été écrit dans les traités.

Tout cela est tombé, tout cela est détruit. Cette destruction n'a pas été l'œuvre d'un jour, on y est arrivé pas à pas. L'existence de la Pologne était un élément nécessaire dans la balance de l'équilibre européen. Je ne dirai pas un mot qui soit un prétexte de dissentiment entre les partis. On a touché à notre droit, on nous a jeté un défi, on a méprisé notre droit et la puissance du protectorat français. (Mouvement.)

L'événement a été inattendu. La France et l'Angleterre ont ignoré qui s'était passé de mars jusqu'à novembre. Tout le monde comprend que sous cette affirmation il y a eu de l'étonnement, ou de la surprise, ou de l'incompréhension. Quoi! nous avons des ambassadeurs partout, nous recevons tous les journaux du Nord, nous avons même à Paris un journal, le *Portefeuille*, qui affecte un bon voisinage avec le ministère des affaires étrangères...

més; sa tête était haute et son geste plus rapide; on sentait qu'elle avait secoué le joug, et qu'elle s'éveillait, forte et courageuse, toute prête à dominer. Sa bouche entr'ouverte semblait aspirer l'air de la liberté, et son regard brillant et fier déstabilisait déjà sa belle-sœur.

Du reste, à la grande surprise de Mme de Saint-Ivon, Lucienne ne l'avait point attendue seule. Cyprien de Bermont s'était placé près d'elle dans la voiture, et Gustave Dusaulx, jeune avocat qu'on voyait quelquefois chez M. de Montdidier, s'était assis en face de la jeune femme.

Soit que ces deux messieurs déplussent à Mme de Saint-Ivon, soit qu'elle devinât instinctivement la lutte qui commençait, elle arrêta un regard mécontent sur Lucienne.

— En vérité, dit-elle, avec un sourire diabolique et tout plein de menace, mon frère sera étonné... et heureux sans doute de voir arriver deux amis... sur lesquels il ne comptait pas.

— C'est ce que j'ai pensé, reprit la jeune femme d'un ton fort simple. Ces messieurs ont bien voulu accepter ma invitation, et Marcel me saura gré de cette aimable surprise.

Mme de Saint-Ivon secoua la tête. Toute réponse eût été une impertinence pour les invités, elle garda le silence. Lucienne, au contraire, quitta tout-à-coup ses habitudes de réserve et de mutisme, commença avec ses compagnons de voyage une causerie vive, enjouée, qu'elle dirigea avec autant de finesse que d'esprit, à ce point que sa belle-sœur en fut de l'humeur, se fit sérieuse, protestant par sa contenance contre cette gr

M. GUIZOT : Il ne sait rien !

M. BERRYER : Permettez, il s'agit de savoir comment ceux qui ne savent rien d'ordinaire, ont tout su dans cette occasion, le projet des trois puissances, envoyé au général de Perth par M. de Canitz, renvoyé par M. de Canitz à M. de Fiquet-Mont. A quoi donc servent les ambassadeurs ? (Adhésion.) On n'a pu ignorer les conférences qui ont été tenues.

L'Angleterre avait-elle la même position que nous dans la question ? La chambre me permettra de dire deux choses : les motifs qui ont dirigé l'Angleterre dans son abstention et dans son silence, je dois les ignorer, et, secondement, il y a plus de paroles, selon moi, que de vérités dans la protestation anglaise. Telle est mon opinion, et la raison de ce que j'avance, c'est qu'il y a moins d'intérêts anglais que d'intérêts français dans la question. (Marques d'assentiment.)

M. Berryer pense que le cabinet a prévu l'incorporation de Cracovie, mais que s'il n'a pas protesté avant contre cet événement, c'est parce qu'une protestation avant devait avoir plus de signification et entraîner d'autres conséquences qu'une protestation après. Elle pouvait réveiller l'Allemagne centrale, que la Prusse a déjà liée dans une communauté d'intérêts commerciaux, à laquelle elle promet une constitution, et qui aurait pu secouer sa dépendance. L'Italie pouvait se réveiller aussi, la Suisse de même. Est-ce pour cela qu'on n'a pas voulu protester avant l'incorporation ?

Le protectorat de la France a toujours été une garantie pour les états secondaires ; ce protectorat leur a fait défaut dans l'affaire de Cracovie.

L'orateur passe à l'examen de la situation respective de la France et de l'Angleterre dans la Méditerranée. La France n'a rien fait pour s'y fortifier ; elle a consacré par son assentiment, en 1840, la vassalité du pacha d'Egypte ; plus récemment encore, quand Ibrahim, quand le bey de Tunis sont venus visiter la France, vous avez agi de même. C'est ainsi que vous avez créé l'isolement de la France, cet isolement qui n'est pas possible, car la mission de la France est de protéger, de porter partout la bienveillance et la civilisation. Ne parlez plus de la position de la France : un contre quatre. La France n'est pas isolée dans le monde ; elle n'a pas une Pologne ou une Irlande attachée à ses flancs ; elle n'a pas même l'embaras des parties, car, le jour où vous voudrez pratiquer une politique vraiment nationale, je n'en connais pas un qui ne fût pas avec vous.

L'orateur termine en demandant que le paragraphe de l'adresse soit refait, et que la commission déclare que la France désire la paix sous la sauvegarde de sa dignité et de ses véritables intérêts.

Ce discours est suivi d'une vive agitation.

M. LE PRÉSIDENT, au milieu du bruit, relit le paragraphe du projet d'adresse et se dispose à le mettre aux voix.

A gauche : Mais non ! mais non ! On a demandé une rédaction nouvelle.

Voix nombreuses : Le renvoi à la commission ! (Violent tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT : Propose-t-on un amendement ?

M. ODILON BARROT : Au moment de terminer cette grande et solennelle discussion, j'exprimerai le vœu que le vote qui va avoir lieu ait la même unanimité que celui auquel l'attentat de Cracovie a donné lieu. Je désire la paix, je l'espère ; mais en eussé-je la certitude, je me garderai, dans les circonstances où nous sommes, de la proclamer. Voilà pourquoi je me réunis de grand cœur à l'amendement de M. Berryer.

M. LE PRÉSIDENT : Voici comment M. Berryer propose de rédiger le paragraphe. Il admet ces mots : « Les relations de Votre Majesté avec toutes les puissances étrangères vous donnent la ferme confiance que la paix du monde est assurée. » Il propose d'ajouter ensuite : « La France désire cette paix ; elle saura la maintenir sous la sauvegarde de sa dignité et de ses légitimes intérêts. »

M. HÉBERT : Comme membre de la commission, je viens combattre l'amendement. Le discours de la couronne exprime la confiance que la paix est assurée ; nous nous félicitons avec la couronne de cette confiance.

M. ROGER (du Nord) : Comment ! vous vous félicitez de la situation ! (Longue hilarité.)

M. HÉBERT : L'amendement exprime un sentiment de défiance ; la chambre doit le repousser. Déjà elle a repoussé un amendement semblable parce qu'il mettait en question la fermeté et la décision du gouvernement. Elle fera de même aujourd'hui, j'en ai l'assurance. Faire le contraire, ce serait se donner un démenti. (Aux voix ! aux voix !)

M. JULES DE LASTEYRIE : Il y a quelques jours, répondant à l'honorable M. Bureaux de Puzy, M. le ministre disait : Attendez les explications, et vous serez complètement rassurés. Des explications ont été données ; eh bien ! je vous le demande, êtes-vous rassurés ?

Au centre : Oui ! oui ! (Interruption.)

A gauche : Vous n'êtes pas difficiles !

M. JULES DE LASTEYRIE : Nous sommes des gens modérés et qui ne veulent pas dire le contraire de ce qu'ils pensent. Nous ne voyons qu'un parti à prendre, c'est le silence. Je demande le retrait du paragraphe.

M. BERRYER se réunit à cette pensée.

M. GUIZOT : Quand le gouvernement a exprimé sa confiance que la paix était assurée, il a exprimé une conviction profonde et réfléchie. A Londres, la même confiance a été témoignée dans le discours de la couronne et dans les réponses des chambres anglaises. Aucun fait en Europe n'a prouvé que cette confiance n'existe pas. Vous seriez les premiers à dire à l'Europe que cette confiance n'existe pas. Oui, il y a des questions graves pendantes. Tout le monde sait qu'elles peuvent amener de grandes difficultés ; mais tout le monde a la confiance de la durée de la paix. Gardez-vous de l'ébranler.

M. GENOUD demande que le paragraphe ait la même place dans l'adresse que dans la discussion.

M. BERRYER : Si nous nous en rapportons à la traduction du discours de la couronne anglaise, ce discours dit : *Mes relations en général avec les puissances étrangères sont satisfaisantes*. C'est une réserve que nous devons imiter.

M. BUREAUX DE PUZY : La chambre doit se décider par des considérations françaises. Je suis étonné que M. le ministre nous offre l'Angleterre en exemple, car il a, le premier, intérêt à ce que nous n'acceptions point en ce moment la manière de voir de l'Angleterre. Les puissances du Nord nous ont trompées, ont méprisé nos avis et nos protestations. C'est à nous de ne pas proclamer nous-mêmes notre abaissement.

M. MONNIER DE LA SIZERANNE : Au point où en sont arrivées les choses, je craindrais que la suppression pure et simple (interruption) du paragraphe n'implique sur le maintien de la paix du monde une sorte d'insouciance. (Oh ! oh !)

Il est quatre heures ; l'orateur continue.

Le Siècle confirme l'opinion que nous avons exprimée, il y a quelques jours déjà, sur la possibilité d'une baisse prochaine dans le prix des céréales. Voici ce qu'il dit à ce propos :

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, la baisse des grains commence à se manifester sur tous les marchés. A peine la libre circulation des grains a-t-elle été rétablie, que les fermiers se sont hâts de vendre, tant il est évident que la hausse, provoquée moins par une disette réelle que par une spéculation pour ainsi dire générale et naturelle après deux récoltes dont l'une a été tout-à-fait mauvaise et l'autre médiocre, que cette hausse ne peut continuer sous le régime de la législation actuelle. Toute exportation est prohibée, toute importation permise en franchise, et il y a dans les ports de l'Amérique, dans ceux de la Russie septentrionale et méridionale, des millions d'hectolitres de blé dont le prix ne dépasse pas 45 f., blé que la spéculation est en train de faire venir en France par toutes nos frontières de mer. Nous nous expliquons donc fort bien ce mouvement de baisse sur tous les marchés par l'empressement que doivent mettre les cultivateurs à vendre en moyenne 50 f. l'hectolitre le grain qui n'en vaudra pas 20 dans quelques semaines. Le même courant d'idées qui avait entraîné les détenteurs de céréales à les garder va les ramener à réaliser au plus vite les bénéfices qu'ils s'étaient promis de leur spéculation, sous peine de les perdre. Aussi nous reprocherons toujours au gouvernement, qui devait être instruit de la situation, de n'avoir pas pris il y a trois mois, par ordonnance royale, les mesures qu'il vient de faire voter par les chambres. Il aurait évité trois mois de souffrances aux classes pauvres.

« Le 28 janvier dernier, vers huit heures du soir, un rassemblement de cent personnes environ, hommes, femmes ou enfants, armés de bâtons, a eu lieu au village du Pont, dépendant de la commune de Saint-Agrève, dans le but d'empêcher la circulation de trois charrettes chargées de blé seigle qui passaient sur la route départementale de Saint-Agrève au Puy, sous prétexte que les grains étaient rares et qu'il ne fallait pas souffrir qu'on les enlevât. M. le sous-préfet et M. le procureur du roi de Tournon, s'étant concertés avec M. le lieutenant de gendarmerie de cette résidence, se transportèrent aussitôt sur les lieux, accompagnés des brigades de Lamastre, du Cheylard et de Saint-Martin-de-Valamas. A leur arrivée au Pont, l'ordre était entièrement rétabli. M. le juge de paix de Saint-Agrève avait fait arrêter trois individus par la brigade de la localité. L'arrestation de cinq autres fut immédiatement ordonnée par M. le procureur du roi, quatre de ces derniers purent être mis sur-le-champ sous la main de la justice ; on est à la recherche du cinquième, qui est une femme.

« Un sac contenant trois mesures de blé, qui venait d'être volé, a été retrouvé par la gendarmerie près de la fontaine du village. »

— A date du 15 février, la chasse sera close dans le département de la Loire.

Vendredi au soir, les cantonniers et le portier de la percée de Terrenoire, ayant vu sortir du tunnel le dernier convoi de la remonte sans conducteur, pensèrent qu'un accident était survenu à celui-ci ; ils s'empressèrent d'y pénétrer, et, en effet, ils trouvèrent bientôt le malheureux relayeur sans vie et pour ainsi dire écrasé par ses wagons.

Avertis de l'événement, MM. le chef de station, le commissaire de police, spécial et le médecin de la compagnie se rendirent sur les lieux, et constatèrent que la mort avait dû être instantanée et causée certainement par une chute que ce conducteur aurait faite au devant de ses wagons.

Le cadavre a été reconnaît pour être celui du nommé Montagne, d'Izieux, fils d'un des relayeurs du chemin de fer.

La veille, le nommé Rang, chef de manœuvres, disposant à Bézard un convoi de wagons, s'est laissé renverser par la locomotive qui amenait les voitures de voyageurs. Jeté dans l'entre-voie, et entre les deux convois, Rang s'est habilement étendu par terre dans l'étroit espace, et, ainsi libre, il a pu se relever lui-même et sans de graves contusions, lorsque les spectateurs sont accourus auprès de lui, croyant n'avoir à relever qu'un cadavre. Nous conseillons à Rang de ne pas faire une seconde fois ce tour de force, malgré toute son habileté dans les manœuvres.

Le conseil municipal d'Arbois, par délibération du 26 janvier, a demandé l'autorisation de contracter, au nom de la ville, un emprunt de 15,000 francs, qui seront employés soit à procurer du travail, sur les chemins du territoire, aux ouvriers d'Arbois qui voudront être admis dans les ateliers que l'on organisera, soit à délivrer du pain gratuitement ou à bas prix, selon les circonstances, aux cultivateurs et artisans nécessiteux qui, faute d'ouvrage, éprouveraient des besoins.

D'autres sommes, immédiatement disponibles, seront employées en travaux sur les chemins vicinaux et ruraux, aussitôt que le temps permettra d'y établir des ateliers.

En attendant qu'il soit possible de mettre à exécution toutes ces résolutions, le conseil municipal a décidé, dans la même séance, qu'une collecte serait faite immédiatement, à domicile, par des commissaires choisis dans son sein, et que le produit en serait appliquée, sous la direction d'une commission municipale à laquelle seront priés de s'adjointre MM. les administrateurs du bureau de bienfaisance, à distribuer des secours aux cultivateurs et artisans malheureux.

— M. Poulet-Sandrin, ordonnateur du bureau de bienfaisance, a la satisfaction de faire connaître que ce bureau a reçu de MM. les concessionnaires de la gare de Villefranche, pour être distribués tous les jours, et jusqu'à la fin du mois d'avril, aux familles qui sont le plus dans la gêne, 100 bons pour obtenir le pain à 20 centimes le demi-kilogramme, pendant ces trois mois, à quelque prix qu'il puisse s'élever. La différence sera payée par les concessionnaires aux boulangers, sur la présentation des bons.

— Par suite de quelques appréhensions de troubles, à l'occasion de la crise des grains, M. le sous-préfet, M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction de l'arrondissement de Villefranche se sont transportés à Belleville mardi dernier, jour de foire et du marché des céréales.

Hâtons-nous d'annoncer qu'aucun désordre ne s'y est manifesté.

Vingt-cinq gendarmes, commandés par M. Bernardy, lieutenant de gendarmerie, étaient restés en observation à la Croisée de Belleville, pour se porter, en cas d'alerte, à Belleville ; mais la simple brigade de la localité a suffi pour maintenir l'ordre.

Enfin, cette campagne de la magistrature et de la force publique n'a eu heureusement qu'un dénouement tout pacifique.

Où nous annonce aussi que l'ordre le plus parfait a régné au marché de Beaujeu du 8 février.

Nous félicitons la population sur le bon esprit qui l'anime, au milieu de la gêne et des privations résultant d'un état de choses qui heureusement ne peut être de longue durée ; elle comprend que toute atteinte portée à la liberté du commerce et des transactions ne peut qu'aggraver cette position, en éloignant des marchés la concurrence entre les marchands, concurrence qui est plus ou moins grande suivant le nombre des vendeurs et profitable dans cette proportion au public ; que dès lors toute perturbation, tout désordre sur le champ de foire crée un épouvantail qui repousse les approvisionnements et augmente démesurément le prix de la petite quantité qui ose à peine se montrer alors dans les marchés. (Journal de Villefranche.)

— Du 31 décembre 1846 au 2 février 1847, la mairie de la Chassagne, l'une des plus petites communes du canton d'Ause, a enregistré quatre décès ; l'on croirait à une mortalité, n'était l'âge des défunts, qui est fort rassurant. En effet, le premier avait 88 ans, le second 95 ans, le troisième 61 ans, le quatrième 85 ans. Total : 329 ans.

Sans doute que le vin de la Chassagne est un véritable elixir de longue vie.

— Un vigneron de Fleurie (Rhône) vient de se rendre coupable de deux tentatives de meurtre. En proie à un accès de fureur dont nous ignorons la cause, il a tiré deux coups de fusil sur un nommé Bergeron et sur sa femme, demeurant à Soumière. Ces deux tentatives n'ont heureusement été suivies d'aucun résultat. Le coupable vient d'être arrêté et mis à la disposition de M. le procureur du roi.

en trois actes et en vers de M. Ernest Serret, qui débutait si heureusement l'an dernier par les *Touristes*. *En Province* a obtenu un plus grand succès encore, et cette pièce ouvre au jeune auteur bougonnais la Comédie-Française à deux battants.

Il s'agit d'un jeune substitut qui de Paris arrive en province pour se marier. Il tombe au milieu d'une famille imbue des préjugés qu'on nourrit contre les jeunes gens de la capitale, et le voilà se heurtant à chaque pas contre les pièges et les caquets des vieilles filles désœuvrées et envieuses, contre les renseignements pris par une vieille tante ultra-pudique, contre les chansons même des musiques de la ville. Le frère de la jeune fille qu'il aime le protège cependant à travers ces embûches et ces dégoûts, et il se marie, comme tout bon héros de comédie doit faire.

Le mérite de cette œuvre est dans le style. Le vers est facile, preste, spirituel. L'observation des mœurs de province est exacte. La pièce marche bien, et les acteurs l'ont interprétée avec une verve et une sûreté d'exécution qui leur font le plus grand honneur, surtout à Mme Moreau-Sainte et à MM. Gaspari et Monjauze. On a aussi remarqué l'intelligence de la mise en scène, l'arrangement des meubles, disposés non pas, comme à l'ordinaire, autour de la scène, mais un peu partout, ce qui donne aux situations un caractère moins théâtral, moins guindé, plus intime en quelque sorte. L'idée en est due à M. Bocage, qui, en se retirant de l'Odéon, aura l'honneur d'y avoir créé une troupe pleine d'avenir et d'avoir donné à ce théâtre une impulsion dont la direction nouvelle va recevoir les fruits.

— Plusieurs commissaires de police de Paris ont saisi hier chez les libraires, en exécution de mandats judiciaires, une brochure intitulée : *A mitraille sur les agioteurs* !

— On écrit de Cugand (Vendée) au *National de l'Ouest* (Nantes) : « Il semble que tous les coups de la misère doivent accabler notre nombreuse population. Nous avons des fabriques considérables qui occupaient peut-être deux à trois cents familles ; ces fabriques viennent de se fermer, et tous ces ouvriers se trouvent sans pain, sans travail, sans argent, et réduits à la mendicité. »

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« De nouvelles arrestations qui se rattachent à celles que nous avons annoncées dans notre numéro de mercredi ont été faites hier et aujourd'hui. Voici, à ce qu'il paraît, comment on a été mis sur la trace des inculpés :

— Le 21 janvier dernier, nous racontions qu'un ouvrier cambrer, Eugène G..., arrêté pour un vol commis la veille, rue Saint-Honoré, 383, s'était donné la mort pendant qu'on le conduisait à la préfecture de police. Le même jour, deux autres individus étaient arrêtés aussi sous prévention de vols nombreux, et, des pièces de conviction saisies chez eux, il résultait qu'ils étaient les complices ordinaires d'Eugène G... »

« On doit rechercher alors quels motifs avaient pu déterminer Eugène G... à recourir au suicide pour échapper à la justice, et ce fut ainsi que l'on fut amené à découvrir que cet individu faisait partie d'une association pour laquelle le vol n'est qu'un moyen de préparer d'autres attentats. Plusieurs individus furent arrêtés, entre autres un Belge, précédemment condamné à cinq ans d'emprisonnement dans un procès politique, et un cuisinier chez lequel on a trouvé un grand nombre de brochures et de publications communistes et une assez volumineuse correspondance.

« Comme cette association avait quelques ramifications dans les départements, des mandats et commissions rogatoires ont été décernés, par suite desquels plusieurs arrestations ont été opérées. »

## Nouvelles Etrangères.

### ESPAGNE.

Dans la séance du 28 janvier, le congrès a entendu les interpellations de don Manuel Cortina, qui a demandé le dépôt des pièces relatives au mariage Montpensier. Cette demande n'a pas eu de suite.

— Une grande affluence se pressait dans les tribunes publiques du congrès dans l'espoir d'entendre les nouveaux ministres développer le programme qu'ils se proposent de suivre. L'attente a été trompée ; les ministres ont fait défaut. On a seulement donné lecture des ordonnances acceptant la démission d'Isturiz, de Sanz, de Mon, de Pidal et d'Armero, et nominant en leurs places : MM. le duc de Sotomayor aux affaires étrangères, Bravo Murillo à la justice, Seijas à l'intérieur, et Santillan aux finances. M. Mesina devant occuper le ministère de la guerre jusqu'à l'arrivée de Pavia, et Baldesano restant chargé de l'intérieur de la marine jusqu'à ce qu'il soit nommé un titulaire à ce portefeuille.

Le nouveau cabinet, désirant se présenter devant les deux chambres le même jour, annonce qu'il renvoie sa présentation au lendemain, jour où le sénat se réunit.

En ce moment le président du congrès, Castro y Orozco, quitte le fauteuil et prend la parole pour donner les explications qu'il avait promises la veille sur la crise ministérielle dont on vient de sortir. A l'en croire, il n'a trouvé que des fleurs sur le chemin qu'il a parcouru ; il n'a eu qu'à se louer de la bienveillance, de la facilité, de l'accord de toutes les personnes avec lesquelles il a été en contact, bien que la longueur de la crise donne un démenti à ses affirmations. Appelé au palais le 25, à deux heures, il n'hésita pas à conseiller à S. M. d'accepter la

statthalter Kaiser proposait de décréter cette fête, mais l'ancien Landammann Henggeler s'y opposait. Sur l'invitation du président, la proposition de M. Kaiser a été retirée, et l'opinion de M. Henggeler a été adoptée à l'unanimité.

**LUCERNE.** — Le dernier numéro de la feuille des avis officiels renferme le jugement rendu contre M<sup>e</sup> Steiger et l'invite à venir subir sa peine. Elle se rendra probablement à l'invitation comme le capitaine Felber, condamné à mort, qui se promène tranquillement à Rheinfelden.

**BERNE.** — Il y a en pleine activité à Berthoud trois sociétés de bienfaisance pour secourir les pauvres, savoir : l'établissement des soupes économiques, qui distribue journalièrement 500 portions de soupe à un kreutzer la portion, soit pour la moitié du prix coûtant; la société du pain, formée par 62 actionnaires (l'action est de 60 f.), qui ont établi une boulangerie afin de faire baisser le prix du pain; la société des pauvres, formée aussi d'actionnaires (l'action est de 10 f.), et ayant pareillement sa boulangerie, qui livre le pain même au-dessous du prix de l'autre société.

#### AFRIQUE MÉRIDIONALE.

**GORÉE**, le 15 décembre. — La frégate la Sirène et la corvette la Galathée, venant de Brest, ont jeté l'ancre le 9 sur notre rade, après avoir relâché sur divers points et en dernier lieu à Ténériffe. Ces bâtiments, qui se rendent dans l'Océanie, ont poursuivi leur route hier matin. Ils ont à bord un grand nombre de passagers militaires et civils. Tout le monde se portait bien à bord des deux navires.

La frégate à vapeur le Caraïbe part aujourd'hui pour Madère, où elle rejoindra la corvette à vapeur l'Insatigable, qui a quitté notre port dans la journée du 7.

On annonce que l'Insatigable, dès son retour ici, sera expédié à Cadix avec le commandant Bouët, que l'amiral commandant l'escadre de croisière envoie en mission à Paris. Il s'agit, dit-on, de modifier le système suivi jusqu'à présent pour la répression de la traite. Ce serait là le principal motif du voyage en France de M. Bouët.

La goëlette l'Iris, venant de Bordeaux et se rendant à Madagascar, est en relâche sur notre rade.

#### CLASSE DE 1846.

Assurances et remplacements militaires pour les départements du Rhône, de l'Isère et de la Loire.

Le siège principal de la Direction est situé rue des Célestins, n° 8, à Lyon, où on reçoit les Assurances pour les trois départements.

NATHAN MAYER, propriétaire, prévoit les pères de famille qui ont leurs fils faisant partie du recrutement de la classe de 1846 que les souscriptions d'assurances sont reçues dans chaque chef-lieu de canton des trois départements.

Il sera donnée toutes les garanties qui seront demandées.

(2013)

#### TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Mouret fils, épicer, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épicer, rue Roye, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus : Chalon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Seilliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (4873)

Etude de M<sup>e</sup> Charvériat, notaire à Lyon.

VENTE PAR ADJUDICATION

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Devant M<sup>e</sup> Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n. 1,  
**D'UN ATELIER D'APPRET**  
pour les étoffes de soie,  
**ET D'UN AUTRE ATELIER**

pour le gaufrage et le moirage.

Le jeudi onze février mil huit cent quarante-sept, à l'heure de midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Charvériat, notaire à Lyon, et en son étude, sisé rue Clermont, 1, à l'adjudication aux enchères publiques : 1<sup>o</sup> d'un atelier d'appret pour les étoffes de soie; 2<sup>o</sup> d'un autre atelier pour le gaufrage et le moirage, avec tous les objets mobiliers et ustensiles qui en dépendent et servent à leur exploitation; 3<sup>o</sup> de la subrogation au bail des lieux occupés par les ateliers à vendre.

Cette vente sera faite en deux lots, sauf enchère générale. Toutes facilités seront accordées pour le paiement.

S'adresser, pour visiter les lieux et les ateliers à vendre, à MM. Morellon, place du Concert, 5; et, pour connaître les conditions de l'adjudication, audit M<sup>e</sup> Charvériat, notaire, dépositaire du cahier des charges. (6342)

**AVIS.** Une maison de commerce demande des voyageurs pour la représenter. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue. — S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (21)

**TRAITEMENT TRÈS COMMODE**  
et peu coûteux.

**GUÉRISON** prompte, certaine et sans rechutes de toutes les maladies secrètes de la peau et du sang, dartres, gale, scrofules, etc., par l'extrait de salsepareille et des bois sudorifiques. Cette Tisane sèche, reconnue supérieure à tous les autres remèdes de ce genre, ne se trouve que chez M. Camusel, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc. — Prix : 12 fr. la boîte pour un traitement de vingt jours, 6 fr. la demi-boîte. (32)

**MALADIES DES VOIES URINAIRES**  
ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

Plusieurs petits bâtiments de la station sont partis pour le Gabon, et il ne reste ici que l'Adour, l'Abeille et le Messager. Ce dernier doit même faire route pour le Gabon vers la fin du mois.

En général, l'état sanitaire des troupes est satisfaisant.

**Le Gérant responsable, B. MURAT.**

Les amis de la famille Marpelet qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part du décès de Pierre Marpelet, sont priés d'assister aux funérailles de ce dernier, qui auront lieu mardi 9 du courant, à une heure trois quarts. Le convoi partira du domicile du défunt, rue Champier, 5.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 11, 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy; Châlon-sur-Saône, FOURCHER-MOSELLE, Grande-Rue, 1; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUXIER. — M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

Faites usage des PASTILLES DE CALABRE de POTARD; elles conviennent dans les affections catarrhales, rhumes, asthmes, oppressions, irritations de la poitrine et les glaires; elles ne contiennent aucune substance opiacée.

Dépôts, à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; André, pharmacien, place des Célestins, et M<sup>e</sup> Louise Col, place Bellecour.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULALLERIE, 19.

**Bulletin de la Bourse de Paris du 6 février 1847.**

Le discours de M. Guizot a produit un grand effet sur les fonds dans la soirée. Aussitôt qu'il a été connu, le 3 0/0 est tombé à 78 45, et il est resté à ce prix. Aujourd'hui, il a été fait à 78 20, 25 et 40, et il a ouvert au parquet à ce prix. Il est d'abord monté à 78 25; puis, après plusieurs variations sans grande importance, il est retombé à 77 95, et il a fermé au parquet à 78 4. Après la clôture, le 3 0/0 a été offert de nouveau à 77 95; mais il est resté demandé à 78 05.

Affaires assez actives. Les fonds anglais comme hier.

Trois pour cent...	78	15	Versailles (rive droite).
Quatre pour cent...	103	10	— (rive gauche)
Quatre et demi pour cent...	109	23	Paris à Orléans.
Cinq pour cent...	118	30	Paris à Rouen.
Emprunt de 1844...	—	—	Rouen au Havre.
Trois pour cent belge...	96	1/2	Avignon à Marseille.
Quatre 1/2 p. 0/0 belge...	102	3/8	Strasbourg à Bâle.
Cinq pour cent napolitain...	101	63	Orléans à Vierzon.
Récepissés Rothschild...	100	1/4	Amiens à Boulougne.
Cinq pour cent romain...	—	—	Montreuil à Troyes.
Trois pour cent espagnol...	—	—	Chemin du Nord.
Banque de France...	—	—	Dieppe et Fécamp.
Comptoir Ganneron...	1160	—	Paris à Strasbourg.
Banque belge...	910	—	Tours à Nantes.
Caisse Laffitte...	—	—	Paris à Lyon.
Obligations de Paris...	—	—	Bordeaux à Céte.
<b>CHEMINS DE FER.</b>			Bordeaux à la Teste.
Saint-Germain...	1030	—	

#### Bourse de Lyon d'aujourd'hui 8 février.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	1227	50	1230	1228	75	1252
prime d. 40.	1252	50	1233	75	1240	1241
Paris à Rouen.	877	50	—	—	887	50
prime d. 40.	—	—	816	25	823	75
Avignon à Marseille.	816	25	823	75	823	75
prime d. 40.	—	—	572	50	572	50
Orléans à Vierzon.	607	50	640	610	610	610
prime d. 40.	614	25	612	50	617	50
Orly à Lyon.	490	—	490	—	490	—
prime d. 40.	—	—	—	—	—	—
Bordeaux à Orléans.	—	—	—	—	—	—
prime d. 40.	—	—	—	—	—	—
Strasbourg à Paris.	—	—	—	—	—	—
prime d. 40.	—	—	—	—	—	—
Tours à Nantes.	—	—	—	—	—	—
prime d. 40.	—	—	—	—	—	—



#### CLASSE DE 1846.

## RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

#### ASSURANCES.

M. FILLION, propriétaire et agent d'affaires, à l'honneur d'informer MM. les pères de famille qu'il assure définitivement contre toutes les chances du sort les jeunes gens appelés à concourir au tirage de la classe de 1846.

Afin de donner une entière sécurité aux personnes qui voudront lui accorder leur confiance, M. FILLION prévoit qu'il déposera en l'étude d'un notaire, jusqu'à parfaite libération de l'assuré, une somme équivalente à celle convenue pour le prix de l'assurance.

S'adresser, pour traiter des conditions, dans son domicile, à Lyon, place des Célestins, 2, au 1<sup>er</sup>. (22)

#### Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (4623)

#### Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

#### LE SIROP LAROZE

d'écorces d'oranges amères, TONIQUE ANTI-NERVEUX, est prescrit avec succès par les meilleurs médecins dans les affections nerveuses de l'estomac et des intestins. Il excite l'appétit, rétablit la digestion, guérit les gastrites, gastralgies, la langueur, le déperissement, la débilitation organique, abrège les convalescences traînantes, détruit la constipation. — 3 fl. le flacon. On évitera les contrefaçons en exigeant les cachet et signature Laroze. — Dépôt spécial chez M. Vernet, pharmacien à Lyon.

#### Sirop et Pâte

#### DE MOU DE VEAU

#### AU LICHEN D'ISLANDE

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'opium et comme étant les plus efficaces de tous les produits pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'enrouement et les MAUX de GORGE, les catarrhes et les malades de poitrine. — 2 f. 50 c. le flacon, 1 f. 50 c. la boîte.

Dépôts, à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et LarDET, et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du dépôt. — On refusera tous flacons ou boîtes qui ne porteront pas ma signature : PAUL GAGE. (7651)

#### GUÉRISON

#### DES

#### MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres,